



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juin 2021

### Ouverture de la séance à 20 H 30

L' an 2021 et le 9 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué , s' est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de VOISIN Patrice Maire

**Etaient présents** : M. VOISIN Patrice, Maire, Mmes : AUVRAY Virginie, GUICHARD Delphine, LAURENT Sophie, PINET Odile, MM : BRETON Julien, CHATEIGNER Cyrille, GUERIN Pierre-Henri, GUISET Eric, MILLET Emmanuel, PICAULT Alain

**Excusés** : Mmes : BENOIST Pauline, GRAND CLEMENT Anaïs, MM. PADOVAN Clément, ROJO Sébastien

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mmes : DE MACEDO Jessica à M. VOISIN Patrice, GRAUX Mélanie à M. CHATEIGNER Cyrille, TALHOUARN Sylvie à Mme PINET Odile, M. JANISSON Denis à M. GUISET Eric

**Date de la convocation** : 04/06/2021

**Date d'affichage** : 04/06/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 16/06/2021

et publication ou notification

du : 16/06/2021

## I. PREAMBULE

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme AUVRAY Virginie

### **A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2021 est adopté.

## **B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission des affaires scolaires et sociales du 26 mai 2021.**  
**Rapporteur : Mme Delphine GUICHARD.**

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Création d'emploi d'agent recenseurs

Tarifs de l'accueil périscolaire - garderie du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021

Tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement les mercredis en semaine scolaire et durant la première semaine des petites vacances du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local destiné à l'association PARC Patay Athlétique Rugby Club.

## **II. AFFAIRES DELIBERATIVES**

### **Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement**

réf : D\_2021\_039

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2022.

M. le Maire propose de désigner Mme Aurélie WATIEAUX, coordonnatrice d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population de la commune de Patay.

M. le Maire propose d'indemniser le coordonnateur de l'enquête de recensement à hauteur de 20,00 € par séance de formation.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Désigne** Mme Aurélie WATIEAUX, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population de la commune de Patay.

⇒ **Indemnise** le coordonnateur de l'enquête de recensement à hauteur de 20,00 € par séance de formation.

### **Création d'emploi d'agent recenseurs**

réf : D\_2021\_040

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022.

M. le Maire propose la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

M. le Maire propose de payer les agents recenseurs à raison de :

- 0,50 € par bulletin individuel rempli,

- 1,00 € par feuille de logement remplie.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Accepte** la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

⇒ **Paye** les agents recenseurs à raison de 0,50 € par bulletin individuel rempli et de 1,00 € par feuille de logement remplie.

### Tarifs de l'accueil périscolaire - garderie du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021

réf : D\_2021\_041

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le montant des tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir, à appliquer du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021.

Accueil périscolaire du matin et du soir :

QF	MATIN			SOIR		
	Tarif Plein	Participation commune	Tarif Familial	Tarif Plein	Participation commune	Tarif Familial
< 465	5,27 €	3,24 €	2,03 €	6,00 €	2,55 €	3,45 €
465 - 532	5,27 €	3,04 €	2,23 €	6,00 €	2,34 €	3,66 €
533 – 620	5,27 €	2,94 €	2,33 €	6,00 €	2,24 €	3,76 €
621 – 710	5,27 €	2,83 €	2,44 €	6,00 €	2,14 €	3,86 €
711 – 811	5,27 €	2,63 €	2,64 €	6,00 €	1,94 €	4,06 €
811 – 950	5,27 €	2,43 €	2,84 €	6,00 €	1,73 €	4,27 €
950 – 1150	5,27 €	2,33 €	2,94 €	6,00 €	1,63 €	4,37 €
1150 - 1400	5,27 €	2,22 €	3,05 €	6,00 €	1,53 €	4,47 €
> 1400	5,27 €	2,02 €	3,25 €	6,00 €	1,33 €	4,67 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Fixe** les tarifs de l'accueil périscolaire par séquence « matin » et / ou « soir » comme présentés ci-dessus du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021.

**Tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement les mercredis en semaine scolaire et durant la première semaine des petites vacances du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021**  
réf : D\_2021\_042

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le montant des tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) durant la première semaine des petites vacances (hors vacances de Noël) du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021.

La proposition de tarifs à appliquer est la suivante :

QF	Tarifs CLSH – mercredis en semaines scolaires et 1 <sup>ère</sup> SEMAINE DES PETITES VACANCES		
	Tarif Plein	Participation commune de Patay	Tarif Familial
< 465	37,90 €	32,20 €	5,70 €
465 - 532	37,90 €	31,30 €	6,60 €
533 – 620	37,90 €	29,80 €	8,10 €
621 – 710	37,90 €	28,20 €	9,70 €
711 – 810	37,90 €	24,70 €	13,20 €
811 - 950	37,90 €	22,70 €	15,20 €
951 – 1150	37,90 €	21,10 €	16,80 €
1151 - 1400	37,90 €	20,40 €	17,50 €
> 1400	37,90 €	19,60 €	18,30 €

Le tarif appliqué pour les enfants domiciliés hors commune de Patay correspondra au tarif plein diminué de l'éventuelle participation de leur commune de résidence et de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Fixe** les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) comme présenté ci-dessus durant la première semaine des petites vacances du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021.

**Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local destinés à l'association PARC Patay Athlétique Rugby Club**  
réf : D\_2021\_043

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Jérôme MOULIN, président de l'association PARC Patay Athlétique Rugby Club pour une mise à disposition à titre gratuit d'un local au sein de la mairie en vue d'y accueillir, selon le planning joint à la présente délibération, une apprentie de l'association, Madame Justine RACCAH dans le cadre de l'activité de l'association.

La convention de mise à disposition à titre gratuit sera conclue pour une année renouvelable une fois par tacite reconduction.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit, destinés l'association PARC Patay Athlétique Rugby Club qui occupera ce local selon le planning joint à la présente délibération.

**III. QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire :**

- Indique qu'il n'y aura pas de réunion Petites Villes de Demain le 11 juin 2021 car la réunion a été avancée au 28 mai par Caroline JANVIER pour pouvoir accueillir le directeur de l'ANCT. Lors de cette réunion, un premier rapport sur l'OPAH a été présenté. Une autre présentation aura lieu en septembre. Mme Odile PINET précise que Patay a été présentée comme une ville attractive.

- Fait un point sur la création d'une Maison France Services. Elle serait plutôt positionnée à la place de l'ancienne Trésorerie municipale. L'Etat pourrait financer 80% des travaux mais il faut pour cela que la commune soit propriétaire des locaux. Une demande d'évaluation du bien a été faite à France Domaines. Une autre solution pourrait être envisagée en accueillant la Maison France Services à la mairie.

- Fait également un point sur la recherche de médecins et sur l'avancée du projet d'accueil de médecins salariés en lien avec le GIP régional.

**Madame Virginie AUVRAY :**

- Relance la demande du Kiosque à pizza pour l'élagage des arbres qui sont à proximité et dont les noix qui tombent sur le sol attirent les rats ce qui pose des problèmes d'hygiène pour le kiosque.

- A été sollicitée par Monsieur Pascal BRUNET pour réfléchir sur le transport vers des unités médicales lorsque les médecins ne font pas de bons de transport. M. le Maire répond qu'il aurait pu solliciter « Rémi à la demande » et que la CCAS étudiera cette demande.

- Relais une demande d'un administré qui souhaite que la chaussée qui est affaissée faubourg Blavetin soit reprise. Monsieur Alain PICAULT demande également que soit comblée la tranchée existante place Jeanne d'Arc. M. le Maire répond qu'il a sollicité le Département pour ces demandes de travaux et qu'il va les relancer.

**Monsieur Éric GUISET :**

- Prévoit de réaliser le calendrier des fêtes avec les associations entre le 28 juin et le 2 juillet.

**Monsieur Alain PICAULT :**

- Propose de revoir la signalisation des travaux du boulevard du 15 aout 1944 qui est source de confusion pour les usagers.

**Madame Odile PINET :**

- Indique que la commune a reçu des refus des services de l'Etat pour les demandes de subventions DETR et DSIL. M. le Maire indique qu'il a reformulé ces demandes auprès du Pays Loire Beauce.

- Demande où nous en sommes de la troisième tranche de travaux de mise aux normes d'accessibilité. Monsieur le Maire indique que nous sommes en attente du retour du maître d'œuvre ECS.

Séance levée à: 22:30

M. Patrice VOISIN	Mme Odile PINET	M. Eric GUISET	Mme Delphine GUICHARD
<b>Absent Excusé</b>	<b>Absente Ayant donné pouvoir à M. Eric GUISET</b>		<b>Absente Ayant donné pouvoir à Mme Odile PINET</b>
M. Sébastien ROJO	M. Denis JANISSON	Mme Sophie LAURENT	Mme Sylvie TALHOUARN
M. Emmanuel MILLET	M. Cyrille CHATEIGNER	Mme Virginie AUVRAY	<b>Absente Ayant donné pouvoir à M. Cyrille CHATEIGNER</b>
			Mme Mélanie GRAUX
M. Julien BRETON	<b>Absente Excusée</b>	<b>Absente Ayant donné pouvoir à M. Patrice VOISIN</b>	<b>Absent Excusé</b>
	Mme Pauline BENOIST	Mme Jessica DE MACEDO	M. Clément PADOVAN
M. Pierre-Henri GUERIN	<b>Absente Excusée</b>	M. Alain PICAULT	
	Mme Anaïs GRAND-CLEMENT		

En mairie, le 07/07/2021

Le Maire



Patrice VOISIN